

ARVESTAR

ARGENTA PENSION FUND (en abrégé ARPE)

Fonds commun de placement à nombre variable de parts public de droit belge

Fonds d'épargne-pension

Géré par Arvestar Asset Management SA

Rue Guimard, 19-1040 Bruxelles

RPM Bruxelles 0700.529.248

Convocation des participants à l'assemblée générale ordinaire

Le Conseil d'administration d'Arvestar Asset Management SA, la société de gestion d'ARGENTA PENSION FUND (en abrégé ARPE), invite les participants du fonds d'épargne-pension à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le **27 mars 2024 à 14h00** à 2018 Anvers, Belgiëlei 49-53, en vue de délibérer et de statuer sur l'ordre du jour ci-dessous :

1. Lecture du rapport annuel du conseil d'administration de la société de gestion et du commissaire aux comptes concernant les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2023.
2. Prise de connaissance et approbation des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2023.
Proposition de décision : « L'assemblée approuve les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2023. »
3. Affectation du résultat.
Proposition de décision : « L'assemblée approuve la proposition du conseil d'administration de la société de gestion de reporter le résultat. »
4. Décharge aux administrateurs de la société de gestion et au commissaire aux comptes.
Proposition de décision : « L'Assemblée donne décharge aux administrateurs de la société de gestion et au commissaire pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 2023. »
5. Reconduction du commissaire.
Proposition de décision : « L'Assemblée décide de renouveler le mandat du commissaire 'Deloitte Réviseurs d'Entreprises', société à responsabilité limitée dont le siège social est situé à 1930 Zaventem, Gateway building - Aéroport de Bruxelles National 1 J, représentée par M. RENDERS Tom. L'assemblée fixe la rémunération modifiée à 4 800 EUR par an (indexable). Le mandat prendra fin à l'assemblée générale ordinaire de 2027. La proposition de résolution est établie sous la condition suspensive de l'approbation par la FSMA. »

Les participants qui souhaitent assister ou se faire représenter à l'assemblée sont appelés à se conformer aux prescriptions du règlement de gestion du fonds.

Les titres nominatifs ou les certificats émis par le titulaire du compte mandaté et les éventuelles procurations doivent être remis aux institutions assurant le service financier ou à la société de gestion au plus tard trois jours ouvrables avant le jour de l'assemblée.

Le prospectus, le document d'informations clés, le règlement de gestion et les derniers rapports périodiques du fonds d'épargne pension sont disponibles gratuitement en français et en néerlandais :

- auprès de la société de gestion : Arvestar Asset Management, Rue Guimard 19, 1040 Bruxelles

- sur le site web : <https://www.argenta.be/fr/a-propos-d-argenta/arvestar.html>.
- auprès du service financier : ARGENTA BANQUE D'ÉPARGNE SA, Belgiëlei 49-53, 2018 Anvers.

Le conseil d'administration de la société de gestion.